

Séance de la CER-N du 12 février 2024

Trafic ferroviaire international: mandat de négociation du Conseil fédéral avec l'UE

- Le maintien et l'aménagement de l'offre du trafic ferroviaire voyageurs international (TVI), de jour comme de nuit, sont capitaux.
- Cela ne requiert toutefois pas l'ouverture du trafic voyageurs international, cela va aussi sans.
- Réglementation + qualité/offre des TP en **Suisse** ≠ réglementation + qualité/offre des TP dans l'**UE**

CH/UE: systèmes incompatibles (coopération vs concurrence)

- Le changement de paradigme survenu il y a presque 15 ans dans l'UE n'est pas un gage de réussite et n'a pas entraîné beaucoup de nouvelles offres.
- Le point-clé des négociations à venir est, du point de vue de l'UTP, le **maintien des caractéristiques positives des TP suisses**, à savoir:
 - réglementation/délimitation légale claire du TVI (protéger les coopérations actuelles selon le concept des trafics nationaux qui se suivent)
 - priorité du système cadencé en Suisse
 - protection du système d'attribution des sillons suisse éprouvé
 - application du Service direct (dont acceptation du demi-tarif et de l'AG) pour tous
 - conditions de travail usuelles à la branche
 - protection du système de financement des TP suisses (malgré les règles sur les aides d'État)

Actuellement, ce que **veut** la Suisse est **clair**, mais ce qui figurera réellement dans l'accord après les négociations est **incertain**.

Conclusion de l'UTP

- Négociations: **OK pour les poursuivre**
- mais pas d'«espérance»: il faut des **assurances claires** de la part de l'UE et des affirmations claires dans le **texte** (sans marge d'interprétation).
- L'UTP pourra donner son avis seulement une fois le texte écrit.